SAS IFOR
139 Rue du Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS
T. 01 42 56 49 67
F. 01 42 25 52 61
www.ifec.fr

Mettre en place la piste d'audit fiable (7 h)

PUBLIC

collaborateur audit ; Commissaires aux comptes ; Experts-comptables

DUREE

1 jour(s) - 7 h

Nb minimum de participants : 8

PRE REQUIS

AUCUN

OBJECTIFS FORMATION

ans son instruction fiscale du 7 février 2018 (BOI-CF-COM-10-10-30-10), l'Administration fiscale aligne la valeur probante de la facture PDF simple sur celle des autres modes de facturation.

Nos clients peuvent donc désormais accepter de traiter de simples factures reçues par mail à condition de respecter les nombreuses contraintes qui conditionnent le droit à récupération de la TVA.

La loi de finances 2020 ayant au surplus instauré le recours obligatoire à la facturation électronique dans les relations B to B d'ici les prochaines années, la facture PDF a vocation à s'installer durablement sur le territoire national.

Cette « simplification » s'accompagne d'une exigence nouvelle : la démonstration par le contribuable et en cas de contrôle fiscal, de l'existence au sein de l'entreprise d'une piste d'audit fiable garantissant le lien entre la facture reçue, l'opération commerciale réalisée et le règlement de la facture.

Il appartient donc à chaque client de constituer, documenter, sécuriser et contrôler sa propre piste d'audit fiable conformément aux exigences du CGI précisées récemment par l'administration fiscale, d'autant que ces dispositions s'appliquent également dans l'intervalle aux factures sous format papier.

Il est donc indispensable, compte-tenu notamment du risque encouru en matière de responsabilité civile professionnelle, de bien maitriser l'amplitude de la réglementation et de bien s'assurer de l'existence chez nos clients d'une documentation répondant aux exigences de l'Administration fiscale.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Savoir mettre en place un piste d'audit fiable

IFOR SAS inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 798 126 645 SIRET : 79812664500018 - N° TVA Intracommunautaire : FR 347981264500018 N° Déclaration d'Activité :11 75 23457 75

CONTENU PEDAGOGIQUE

Mesurer le principe d'égalité de traitement entre facture papier et facture électronique
Les supports d'émission et de transmission des factures désormais autorisés :
factures papier ; factures dématérialisées (distinction entre EDI fiscal et EDI non fiscal) ;
factures électroniques avec signature électronique (notion de certificat RGS 2 étoiles) ;
factures dites « cartographiées » nouvellement introduites par la Directive.
Des exigences communes :
authenticité de l'origine, intégrité du contenu et lisibilité des factures ;
mise en oeuvre de contrôles établissant une piste d'audit fiable entre les factures émises et reçues et la livraison de biens ou prestations de services.
Constituer, documenter, contrôler, archiver ou... éviter la piste d'audit fiable
Comment la constituer :
les actions concrètes à conduire ;
le recensement des documents juridiques et commerciaux en amont de la facture ;
la formalisation de la piste d'audit ;
la méthodologie d'élaboration des cartographies par flux et par fournisseurs.
Illustration pratique : exemple de cartographie modélisée selon les attentes de l'Administration fiscale
Comment la documenter :
les exigences formelles ;
les exigences fonctionnelles.
Comment la contrôler :
la nature des tests à conduire ;
la fréquence des tests à conduire ;
la formalisation des conclusions des tests.
Comment l'archiver :
le choix du support d'archivage de la piste d'audit ;
la durée d'archivage.
Comment l'éviter :
le recours à la facture signée selon un protocole RGS 2 étoiles ;
la mise en place de la dématérialisation fiscale.
Illustrations pratiques : exemple de procès-verbal de tests à remettre à l'Administration fiscale - Comment mettre en place une facture électronique signée RGS 2 étoiles
Archiver des factures et des documents juridiques et commerciaux associés :
Les bonnes pratiques à mettre en oeuvre.
Les pièges à éviter.
Restituer des documents archivés et dématérialisés
Préparer le contrôle par l'administration fiscale pour éviter les sanctions
Contrôle de la fiabilité de la piste d'audit :
modalités de contrôle ;
conséquences de l'absence ou du défaut de fiabilité de la piste d'audit.
Sanctions : le rejet du droit à récupération de la TVA.
Évaluer le degré de performance de la piste d'audit de l'entreprise : exemples de tests à effectuer

MOYENS & METHODES PEDAGOGIQUE

interactivité entre participants et intervenant

Cas pratiques

Support pédagogique remis aux participants

EVALUATION DE LA FORMATION / SANCTION DE LA FORMATION

. Délivrance d'une attestation individuelle de formation.

IFOR SAS inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 798 126 645 SIRET : 79812664500018 - N° TVA Intracommunautaire : FR 347981264500018 N° Déclaration d'Activité :11 75 23457 75

DEROULEMENT

Horaires : 9 h - 17 h

Déjeuner : le déjeuner est libre, le créneau de celui-ci est défini par l'animateur

Nombre minimum de participants : 8

Nombre maximum de participants : 18

FORMATEUR

Rémi GOUYET

Avocat Associé et Professeur Associé à l'Université de Bourgogne (Section Droit Privé).

TARIFS HT:

Adhérent IFEC : 450 €

Adhérent IFEC + CJEC : 400 €

Adhérent IFEC + ANECS : 400 €

Adhérent IFEC + Stagiaire : 400 €

Adhérent IFEC +Inscrits à l'ordre < 5ans : 400 €

Non Adhérent IFEC : 550 €

IFOR SAS inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 798 126 645 SIRET : 79812664500018 - N° TVA Intracommunautaire : FR 347981264500018 N° Déclaration d'Activité :11 75 23457 75